PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -:- Travail -:- Progrès

Decret n° 96-491 du 15 Octobre 1996
portant nomination de Monsieur **TOMBET Daniel**
en qualité de Délégué Permanent Adjoint du Congo
auprès de l'UNESCO à PARIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu le décret n° 67-373 du 15 Décembre 1967 portant création de la représentation permanente du Congo auprès de l'UNESCO ;
Vu le decret n° 92-555 du 19 Août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;
Vu le decret n° 93-580 du 30 Novembre 1993 fixant les effectifs des Ambassades et des Consulats ;
Vu le decrét n° 94-354 du 3 Août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chargé de la Francophonie et aux personnels des cabinets Militaires près les Ambassades ;
Vu le decret n° 96-479 du 27 Août 1996 portant nomitaion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le decrét n° 96-480 du 2 Septembre 1996 portant nomination des Membres du Gouverment ;
Vu le decrét n° 96-481 du 2 Septembre 1996 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE :

ARTICLE PREMIER : Monsieur **TOMBET Daniel**, Maître Assistant à l'Université Marien NGOUABI, est nommé Délégué Permanent Adjoint de la République du Congo auprès de l'UNESCO à Paris avec rang et prérogatives de Conseiller d'Ambassade.

ARTICLE 2 : Le présent decrét, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout ou besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 15 Octobre 1996

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération, Chargé de la Francophonie,

David Charles GANAO

Le Ministre de l'Economie du Plan et des Finances,
Chargé de la Prospective,

Destin Arsène TSATY-MBOUNGOU.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et Technique,

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

Martial de Paul IKOUNGA.